

**NOUVELLE MAJORITE**  
**Le temps de la concertation est arrivé**

Ayant pris acte de la nouvelle majorité issue des élections législatives, l'UPA invite la représentation nationale ainsi que le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin à être à l'écoute des priorités des petites entreprises et à engager les réformes qui s'imposent.

**Comme l'ensemble de la « France d'en bas », les artisans et les chefs de petites entreprises considèrent que leurs préoccupations sont insuffisamment prises en compte alors qu'ils contribuent fortement à la création d'emploi et de richesses en France.**

Les engagements de la nouvelle majorité en faveur d'une relance du dialogue social vont dans le sens souhaité par les partenaires sociaux et en particulier par l'UPA qui a déjà conclu un accord visant à développer le dialogue social dans l'artisanat. Il convient maintenant de **redéfinir les missions respectives du législateur et des partenaires sociaux en matière de relations du travail et de gestion paritaire.**

Les représentants de l'UPA rappelleront les priorités de l'artisanat et des petites entreprises en matière sociale lors de leur entretien le **20 juin avec le ministre des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, François Fillon.**

Concernant les 35 heures, **l'UPA considère que la loi doit être modifiée afin de permettre aux accords négociés par les branches professionnelles, fixant les assouplissements indispensables à chaque type d'activité, d'entrer en vigueur.** Parallèlement, il convient non seulement de maintenir les allègements de charges mais d'en étendre le bénéfice à toutes les entreprises et de porter le seuil d'exonération de 1,8 à 2,2 SMIC. Les analyses montrent en effet que plus que toute autre mesure, **c'est la réduction du coût du travail qui permet la création d'emplois.**

Dans cette perspective, l'UPA appelle à un transfert des charges qui pèsent sur le travail vers d'autres sources de financement, en élargissant l'assiette servant à leur calcul. Il est également nécessaire de mettre fin à la complexité résultant des différents niveaux de SMIC, même si **la solution ne peut venir d'une augmentation brutale du salaire minimum au 1<sup>er</sup> juillet 2002.**

En conclusion, l'UPA considère que le moment est venu pour le gouvernement d'**engager sur le fond la concertation avec les partenaires sociaux.** L'entretien avec le ministre des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité doit servir cet objectif.